

Sir John A. Macdonald prononça les paroles que je viens de citer en 1865, et la coïncidence fait que 116 ans plus tard nous nous trouvons dans une situation presque identique, presque à la même période de l'année. Sir John A. était sur le point de poser la question préalable dans le débat sur la confédération. Il le fit le 5 mars en énonçant sa motion en ces termes:

Je propose, monsieur l'Orateur, que la question principale soit maintenant mise aux voix.

Et après l'avoir énoncée, il expliqua sa motion en ces termes:

C'est là la proposition qui fut faite par le gouvernement. Elle était juste, libérale et même généreuse.

Après deux mois de débat, sir John A. Macdonald fit donc mettre la question aux voix le 7 mars 1865.

**M. Clark:** De combien de députés se composait la Chambre?

**M. Pinard:** Le 10 ou le 11 mars, à 1 heure du matin, le débat sur la Confédération était terminé. C'est un ancien premier ministre conservateur du Canada qui a prononcé les paroles que je viens de citer. S'il était parmi nous aujourd'hui, il aurait honte de l'attitude de la loyale opposition de Sa Majesté. Il avait jugé que le débat avait assez duré après deux mois. Or nous débattons cette question depuis presque six mois. Nous avons confié cette question à l'étude d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat qui a examiné plusieurs amendements. Nous en sommes maintenant à la sixième semaine de débat sur un amendement proposé par le député de Provencher. Nous n'avons pas encore pu disposer de cet amendement afin de pouvoir passer à l'étude du reste de la résolution.

Le député d'Oshawa est intervenu aujourd'hui pour des raisons évidentes. Il affirme à l'intention de l'opposition officielle, et je m'associe à lui, que si les députés conservateurs ne sont pas d'accord au sujet de notre projet de résolution, ils ne peuvent du moins pas prétendre ne pas avoir eu l'occasion de prendre la parole. Ils ont eu presque six mois, contre les deux mois dont a disposé sir John A. Macdonald pour préparer la Confédération. Ils ont eu tout le temps voulu et ils doivent reconnaître que, dans un régime de démocratie parlementaire, il arrive un moment où le gouvernement doit avoir gain de cause. Il arrive un moment où une question doit être mise aux voix et où les représentants élus du peuple doivent décider s'ils l'acceptent ou pas. Mais il est fondamentalement injuste qu'un leader à la Chambre dise qu'il n'autorisera pas la mise aux voix d'une question qui a été discutée durant six mois...

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je n'ai pas dit cela.

**M. Pinard:** ... et qu'il gaspille délibérément le temps de la Chambre des communes du Canada. Cela est injuste, madame le Président, cela est inacceptable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Pinard:** Il reste vingt-cinq minutes avant la période réservée aux initiatives parlementaires à 4 heures. Je suis sûr que l'opposition officielle ne me permettra pas de présenter la motion destinée à permettre à tous les députés de se faire entendre et de parler vingt minutes chacun durant les quatre prochains jours de séance d'une durée de treize heures chacun. Je suis presque sûr que l'opposition officielle ne me permettra pas de faire cela aujourd'hui.

#### *Privilège—M. Lawrence*

Nous avons la fin de semaine devant nous. J'invite l'opposition officielle à respecter la dignité de cette institution et à respecter l'Orateur et à permettre à la Chambre de travailler...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pinard:** ... et à accepter que la question soit mise aux voix après six mois. Je les invite à réfléchir aux paroles que sir John A. Macdonald a prononcées il y exactement 116 ans.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que je puis trancher la question de privilège. Je tiens d'abord à dire aux députés que je n'essaie pas d'accélérer les travaux de la Chambre, mais j'ai plusieurs avis de questions de privilège. Comme tout bon administrateur, je dois essayer de me débarrasser dans la mesure du possible des documents qui attendent sur mon bureau, et je me dois de procéder de cette façon. Lorsqu'une question de privilège n'en est manifestement pas une, je pense pouvoir décider qu'il s'agit clairement d'un débat.

Le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'a pas parlé d'irrégularités de procédure ou de non conformité aux usages de la Chambre. Il n'aime pas ce que certains députés font au cours du débat, mais cela, je n'ai pas à en décider. Le Règlement existe précisément pour assurer la protection du droit démocratique de tous les députés à exprimer leur avis. Comme les députés ne peuvent déceler d'irrégularités dans la procédure, je dois dire qu'il s'agit alors probablement de divergence d'opinions, de point à débattre—ou peut-être les deux à la fois—mais il n'y a certes pas matière à soulever la question de privilège.

La question de privilège suivante est inscrite au nom du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence).

**M. Lawrence:** Madame le Président, je vous ai prévenue ce matin que je souleverais la question de privilège à la première occasion. J'en ai aussi donné avis verbalement au ministre, par la même occasion. Le solliciteur général (M. Kaplan) était ici plus tôt mais il n'y est plus. Je vous prie de me dire si je dois continuer ou non. Vous savez à quoi ma question de privilège se résume puisque je vous en ai remis le texte. Peut-être devrais-je attendre à lundi, alors que le ministre sera à la Chambre.

**Mme le Président:** Libre au député d'en décider. Je ne puis lui dire quand il doit soulever sa question de privilège. Son avis est inscrit au *Feuilleton*. Il est parvenu en temps opportun. Rien ne dicte l'ordre dans lequel je dois entendre les questions de privilège. Je dois dire, cependant, que je les classe dans l'ordre où je les reçois. Je suis maintenant rendue à la question de privilège du député. Je sais que le ministre n'est pas à la Chambre mais cela n'empêche pas le député de la soulever. Tout ce qui peut arriver c'est que je ne rende pas de décision en l'absence du ministre.